

# Région Occitanie

## REGLEMENT SPORTIF REGIONAL

### SAISON **2021-2022**

*Voté par le Comité Directeur du 29 Septembre 2021*

## SOMMAIRE

**1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA REGION OCCITANIE ET SUR SON TERRITOIRE**

**2 - PARTICIPATION ET QUOTAS POUR CF, ZONE M15 et CN M15 :**

**3 - FORMULE DES EPREUVES**

**4 - ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES**

- 4-1 Information des épreuves*
- 4-2 Droits d'engagements*
- 4-3 Horaires des épreuves*
- 4-4 Engagement des tireurs par chaque CID*
- 4-5 Directoire Technique*
- 4-6 Couverture Médicale*
- 4-7 Arbitrage*
- 4-8 Récompenses*
- 4-9 Code disciplinaire*
- 4-10 Envoi des résultats à la FFE*

**5 - CLASSEMENTS REGIONAUX**

**6 - INTEGRATION DES HANDISPORT DANS LA REGION OCCITANIE**

**7 – LA FORMATION ARBITRAGE**

**8 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LE CREO**

**9 – PRET DE MATERIEL REGIONAL**

**9 - COORDONNEES DE LA REGION**

**10 - LISTING DES CLUBS DE LA REGION**

# **1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA REGION OCCITANIE ET SUR SON TERRITOIRE**

Identification :

- TR : Tournoi Régional
- CO : Championnat Occitanie
- CR : circuit régional H2028 M15
- TZ : Tournoi de zone H2028 M15
- CN : Circuit National
- FDJ : Fête des jeunes M15
- CF : Championnats de France

Les compétitions régionales sont organisées le dimanche et/ou le samedi. Pour les petites catégories (M13) ou celles à faible effectif, une organisation le samedi après-midi est conseillée (en fonction de la disponibilité des salles et des gymnases).

Il est demandé à l'ensemble des clubs de la Région Occitanie d'être vigilants à ne pas organiser des Tournois Départementaux, Challenges ou rencontres dans les mêmes catégories et armes aux mêmes dates que les compétitions officielles (Régionales, TR et CO ou nationales, CN et CF). Nous conseillons vivement que ces événements utilisent les inscriptions via l'extranet FFE. Dans tous les cas, les organisateurs devront respecter les règlements en vigueur de la FFE et les normes de sécurité. Enfin l'ensemble de leurs participants devront être licenciés à la FFE.

Les tournois régionaux sont open. Les CO ne sont ouverts qu'aux tireurs de la région Occitanie.

**M11 :** il n'y aura pas de TR ni de CO dans cette catégorie. Nous laissons les Associations Départementales et les clubs organiser des compétitions pour les M11. Cependant les commissions d'armes vous conseillent pour cette catégorie :

- Formule : 2 tours de poule de 4 ou 5 tireurs. Classement sur les 2 tours, tableau d'élimination directe puis tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.
- Récompenses conseillées pour tous les participants.
- Privilégier les organisations le samedi après-midi.

## **M13 :**

**Epée et Fleuret :**

- ✓ 3 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie

**Sabre :**

- ✓ 3 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie

## **M15 :**

**Epée et Fleuret :**

- ✓ 2 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Circuit Régional H2028 individuel (1/8 finale H2028)
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel

**Sabre :**

- ✓ 1 Circuit Régional H2028 individuel (1/8 finale H2028)
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel

## **M17 :**

### **Epée :**

- ✓ 4 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes hommes qualificatif pour la ½ finale des chpts de France

### **Fleuret :**

- ✓ 3 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes qualificatif pour les chpts de France

### **Sabre :**

- ✓ 1 Championnat d'Occitanie par équipes qualificatif pour les Chpts de France N2

## **M20 :**

### **Epée :**

- ✓ 3 Tournois régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes hommes qualificatif pour la ½ finale des chpts de France

### **Fleuret :**

- ✓ 3 Tournois Régional
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes qualificatif pour les chpts de France

### **Sabre :**

- ✓ 1 Tournoi Régional
- ✓ 1 Championnat d'Occitanie par équipes qualificatif pour les Chpts de France N2

## **SENIORS :**

### **Epée :**

- ✓ 5 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel et par équipes (épreuve qualificative pour les CF N3 équipe)

### **Fleuret :**

- ✓ 4 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes qualificatif pour les Chpts de France N3 Hommes

### **Sabre :**

Il n'y aura pas d'épreuve régionale

## **VETERANS :**

### **Epée :**

- ✓ 3 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipe

**Fleuret :**

- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel

**Sabre :**

- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel

**2 - PARTICIPATION ET QUOTAS POUR CN, CF, ZONE M15 et ½ M15 :****FDJ M15 :**

- Epreuve de région CR H2028 (1/8 de finale) : pas de quotas. Les tireurs n'ayant pas participé à l'épreuve régionale pourront participer à l'épreuve de zone (1/4 de finale). Une épreuve par équipe pourra avoir lieu la veille de l'individuel.
- Pour l'épreuve H2028 (1/2 finale) la qualification se fera nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone. Les quotas FFE 2021/2022 Nouvelle Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacun des deux comités régionaux. Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux comités régionaux. Les éventuels remplaçants seront donc pris nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone.
- Pour la Fête des Jeunes la qualification individuelle se fera :
  - Au niveau national : pour les 40 premiers du classement national actualisé après le CN
  - Au niveau régional (selon quotas FFE), les sélections seront établies par les commissions d'armes du CREO.
- Les équipes pour la fête des jeunes seront constituées par les commissions d'armes du CREO.

**Circuits nationaux avec Quotas (cf règlement sportif national) :****Sabre M20 :**

CN2 : La sélection sera effectuée par la commission régionale de sabre selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement du tournoi régional et le classement national.

**Fleuret M17 :**

CN3 et CN4 : La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et le classement national.

**Fleuret Seniors Hommes :**

CN4 et CN7 : La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et le classement national.

**Épée Hommes M17 /M20 :**

Quotas à partir du CN2 (5CN au total) : La sélection sera effectuée par la commission régionale d'Épée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et le classement national.

### Épée Dames M17/M20 :

Quotas à partir du CN3 (4 CN au total) : La sélection sera effectuée par la commission régionale d'Épée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et le classement national.

### Épée Seniors Dames :

3 circuits avec quotas (CN3-CN6-CN7) : 72 tireuses réparties de la façon suivante :

- 12 premières tireuses d'après le classement national
- 12 tireuses maximum sur décision de la COMED (possibilité d'étrangères)
- 48 premières du circuit open précédent (au minimum) \*

\* Le CN1 qualifiera pour le CN3, le CN4 qualifiera pour le CN6 et le CN5 qualifiera pour le CN7

### Épée Seniors hommes :

Tous les circuits seront avec quotas (sauf CN1). La sélection régionale sera effectuée par la commission régionale d'Épée selon les quotas attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional.

### Vétérans Épée Hommes :

CN V1 / V2 : La sélection sera effectuée par la commission régionale vétérans d'Épée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et le classement national.

## Championnats de France M17 / M20 :

### 1. Equipe :

**Sabre :** qualification via la ½ finale des chpts de France par équipes pour la N1 ; qualification via le championnat d'Occitanie par équipes pour la N2

**Épée Hommes :** qualification pour la ½ finale des chpts de France en fonction des quotas FFE via le Championnats d'Occitanie par équipes et pour la N3 (1 quota).

**Épée Dames :** qualification sur le classement national des 3 compétitions nationales par équipes

- **Fleuret :** qualification via le Championnat d'Occitanie par équipes.
- Tireur isolé (cf. GVSF).

### 2. Individuel :

- **Sabre :** La répartition des quotas se fera en fonction du classement national pour le sabre Hommes. Sabre dames : pas de quotas.
- **Fleuret :** Sélection N1 (cf. RS national) : Les 36 premières dames et 48 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, du classement national actualisé immédiatement après le dernier circuit de la catégorie concernée. N2 : La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et le classement national.
- **Épée :** N1 Homme (cf. RS national) : 48 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, du classement national actualisé immédiatement après le dernier circuit de la catégorie concernée. N2 Homme : 112 tireurs issus des régions selon les quotas attribués par la FFE. La répartition des

quotas attribués par la FFE. La sélection sera effectuée par la commission régionale d'Épée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional.

N1 Dame : Sélection N1 (cf. RS national) : Les 36 premières dames et 48 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, du classement national actualisé immédiatement après le dernier circuit de la catégorie concernée.

N2 Dame : la sélection des 2 quotas Occitanie (cf. RS National) sera effectuée par la commission régionale d'Épée. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional.

### **Championnats de France N3 Seniors :**

#### 1. Individuel :

- **Sabre** hommes et dames : pas de quotas.
- **Fleuret** homme : La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et **le classement national**.

Pas de quotas pour le fleuret Dame.

- **Épée** : La sélection hommes et dames sera effectuée par la commission régionale d'épée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et **le classement national**.

#### 2. Équipe :

Pas de quotas pour :

- 2<sup>ème</sup> division dames **pas de quotas**
- **Sabre** : 3<sup>ème</sup> division hommes et 2<sup>ème</sup> division dames **pas de quotas**
- **Épée** : Qualification aux championnats de France par équipes N3 Épée hommes et dames le Championnat d'Occitanie par équipe (selon quotas FFE).
- **Fleuret** : Qualification aux championnats de France par équipes N3 Fleuret hommes le Championnat d'Occitanie par équipe (selon quotas FFE).

Les tireurs ayant participé à une sélection par équipes N1 ne pourront pas tirer en N3.

### **Championnats de France Vétérans Épée Hommes V1/V2/V3 :**

La sélection sera effectuée par la commission régionale vétérans d'Épée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et sur le classement national.

#### **Quotas :**

M15/M17/M20/Seniors : Se référer au GVSF 2021-2022

### **3 - FORMULE DES EPREUVES**

Pour tous les tournois régionaux et les Championnats Occitanie individuels, en début de compétition les rangs des tireurs seront déterminés en fonction du classement régional actualisé.

Pour la 1ere compétition de la saison, le classement initial dans toutes les catégories et toutes les armes sera le classement régional N-1 (ARRETE AU 13 MARS 2020-COVID-19). Pour les tireurs étrangers ou venants d'autres ligues, ils n'auront pas de rang d'entrée (999).

#### **M13 :**

Plus de 9 tireurs deux formules au choix :

- 1 tour de poule à 6 ou 7 avec décalage par club sans éliminé puis Tableau d'élimination directe avec : tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.

Ou

- 2 tours de poule de 5 tireurs et Tableau d'élimination directe avec tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.
- 9 tireurs et moins : poule unique sans éliminé et Tableau d'élimination directe (avec dédoublement de la poule si possible).

Dans cette catégorie, la compétition ne devra pas durer plus de 4 Heures.

#### **M15 :**

- 10 tireurs et plus : un tour de poule de 6 ou 7 sans éliminé avec décalage par club et tableau d'élimination directe.
- Moins de 10 tireurs : soit 2 tours de poule avec décalage par club et sans éliminé et TED soit poule unique sans éliminé et TED sans décalage.

#### **M17, M20 :**

- En individuel : Selon les effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ses épreuves régionales en respect des chapitres du guide de la vie sportive fédérale.

Nous préconisons :

- Jusqu'à 11 tireurs : poule unique sans éliminé et TED ou 2 tours de poules sans éliminé et TED sans repêchage.
- Au-delà de 11 tireurs : un tour de poule sans éliminé, TED sans repêchage.
- En équipe :
  - Plus de 4 équipes, tableau d'élimination directe pour le fleuret et le sabre. A l'épée, la formule de la compétition sera déterminée par les CTS le lendemain de la clôture des inscriptions. Une formule par poule sera privilégiée.
  - Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé.

- Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.
- L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.
- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.
- La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'un même club ne se rencontrent pas lors du 1<sup>er</sup> tour de tableau (qu'il soit complet ou incomplet).

### **SENIORS :**

- En individuel : En fonction des effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ces épreuves régionales labellisées en respect du règlement sportif fédéral et devra la mentionner systématiquement dans la note d'organisation de la compétition diffuser sur extranet.
- En équipe :
  - Plus de 4 équipes, tableau d'élimination directe pour le fleuret et le sabre. A l'épée, la formule de la compétition sera déterminée par les CTS le lendemain de la clôture des inscriptions. Une formule par poule sera privilégiée.
  - Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé.
  - Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.
  - L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.
  - En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.
  - La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'un même club ne se rencontrent pas lors du 1<sup>er</sup> tour de tableau (qu'il soit complet ou incomplet).

### **VETERANS :**

- Pour les catégories V1, V2, V3, V4 : 2 tours de poules de 5 ou 6 (le 1<sup>er</sup> est commun aux 4 catégories et mixte, le 2<sup>ème</sup> tour de poule commun aux 4 catégories hommes et femmes séparés) puis TED différencié dans chaque catégorie.

## **4 - ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES**

### **4-1 - Information des épreuves**

***Tous les clubs organisateurs de compétitions régionales (individuel et équipes) devront être inscrits sur le site de la FFE pour effectuer un engagement en ligne. Cette création sera obligatoirement faite par le CREO. Celui-ci devra recevoir le règlement de l'épreuve au minimum un mois avant la date de l'épreuve. Le délai d'inscription pour toutes les épreuves individuelles sera le MERCREDI précédent la date de la compétition à 23 h 59 : délais de rigueur. Le règlement de l'épreuve devra obligatoirement mentionner l'heure d'appel, l'heure de scratch et l'heure de début de la compétition.***

Les convocations seront adressées à toutes les personnes indiquées sur le listing de la région ci-joint. Les convocations devront comporter le numéro de téléphone du gymnase, ainsi qu'un plan d'accès.



#### **4-2 - Droits d'engagements**

- ✓ Individuel M13, M15 : 12 Euros
- ✓ M17, M20, Seniors : 15 Euros
- ✓ Équipe : 20 €

*« En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition »*

Pour toute inscription hors délai, l'organisateur se réserve le droit d'exiger 4 fois le prix de l'engagement initial hors part fédéral.

#### **4-3 - Horaires des épreuves**

- ✓ Epreuve individuel : début des épreuves 9H30 au plus tôt.
- ✓ Epreuve équipe : début des épreuves 9h30 au plus tôt.
- ✓ En cas d'organisation de plusieurs compétitions, décalage par arme. (Ex : Les deux Fleurets, les deux Epées ou les deux Sabres)

#### **4-4 - Engagements des tireurs**

##### **Pour les épreuves de Nationale 1 et Nationale 2 :**

Les clubs engagent les tireurs participant à l'épreuve en utilisant les engagements en ligne disponible sur le site de la FFE.

#### **4-5 - Directoire Technique**

Le Directoire Technique (DT) doit être composé le matin de l'épreuve et être physiquement présent avant le début des assauts et jusqu'à la fin de la compétition.

Composition :

Le DT est composé de 3 membres :

- Un membre des commissions ou son représentant.
- Le cadre technique du Comité Régional ou son représentant.
- Un membre de la commission Régionale d'arbitrage ou son représentant.

##### **Attributions :**

Le DT a dans ses attributions l'obligation de faire respecter le règlement régional, auquel il ne pourrait déroger lui-même que dans le cas où il y aurait impossibilité absolue de l'appliquer.

- Il s'assure auprès de l'organisateur du bon fonctionnement et de la conformité des installations techniques.
- Il vérifie les engagements des tireurs et des arbitres.
- Il valide les feuilles de poule et les tableaux d'élimination directe suivant le règlement des épreuves individuelles et par équipes.
- Il valide la désignation des arbitres ainsi que les pistes.
- Il étudie les réclamations et fournit des solutions.

Toutes les décisions et/ou sanctions du DT sont exécutoires immédiatement. Aucun appel ne rend suspensive la décision pendant la compétition.

Il doit faire respecter l'ordre et la discipline au cours de la compétition et pourra sanctionner selon le règlement sportif national.

Les sanctions qu'il peut prendre sont les suivantes :

- Exclusion de la compétition.
- Exclusion de l'enceinte de la compétition.
- Expulsion de l'enceinte de l'épreuve.
- Annulation du classement de la personne ou de l'équipe sanctionnée.
- Annulation des récompenses.

#### **4-6 - Couverture Médicale**

Toute organisation d'épreuves sportives engage sa responsabilité dans le respect des règles établies.

Cf. dispositions prises lors du Comité Directeur Fédéral du 8 juin 2013

**Un lieu équipé et isolé doit être mis à la disposition du médecin responsable de la couverture médicale de l'épreuve : infirmerie, salle adaptée aux soins de premières urgences ; contrôle anti dopage.**

#### **4-7 – Arbitrage**

Cf. **les fiches arbitrages dans le règlement Sportif National 2021-2022**. Le club organisateur devra, le jour même, indemniser les arbitres conformément à la réglementation de l'arbitrage et prendra en charge leur repas.

Le DT de la compétition fera une réunion en début d'épreuve avec l'ensemble des arbitres.

**Pour toutes les épreuves dans la région, les clubs devront impérativement inscrire, avec l'engagement des tireurs, le nom de l'arbitre désigné et sa qualification (Interdépartemental, en formation Régionale ou Régional) sans quoi les inscriptions ne seront pas acceptées.**

La règle de 1 arbitre pour 4 tireurs et **2 pour 9 tireurs** et au-delà engagés est applicable. Les arbitres prévus par le club doivent être comptabilisés à partir de l'engagement en ligne et non plus à partir de l'effectif présent à la compétition. Il conviendra de privilégier pour la catégorie M13 les arbitres **territoriaux et en formation territoriale**.

Tout club qui ne respecte pas la règle de « **1 pour 4 tireurs et 2 pour 9 tireurs** » devra diminuer le nombre de ses tireurs engagés, à défaut il sera pénalisé à hauteur de 80€ sur présentation d'une facture émise par le CREO qui reversera cette somme au club organisateur.

#### **En individuel**

- Il faut prévoir les arbitres nécessaires pour le bon déroulement de la compétition
- Chaque club qui engagera 4 tireurs devra fournir un arbitre, l'arbitre devra être présent même si le nombre de présents est inférieur le jour de la compétition. **Faute de quoi le directeur technique refusera les tireurs.**
- **Les arbitres officieront dans l'arme où se présentent les tireurs et ils devront rester pour toute la journée à la disposition de l'organisateur.**
- Au cas par cas, il y aura possibilité de faire de l'auto arbitrage lors des zones seniors et M20 et vétérans.

### Par Equipe

- Pour les épreuves du championnat d'Occitanie chaque club présentant 1 équipe devra fournir un arbitre dans cette arme (Hommes et Femmes confondus).

### Indemnité des arbitres :

#### Arbitres nationaux et internationaux C

- . Championnats CEE M17 : **80€**
- . CN « Elite », championnats de France : **70€**

Arbitres en formation nationale : **50€**

Arbitres régionaux : **45€**

Arbitres en formation régionale et arbitres interdépartementaux : **30€**

Arbitres en formation interdépartementale : **20€**

### 4-8 – Récompenses

**En individuel** : Le club organisateur devra prévoir de récompenser **au minimum les 4 premiers de la compétition**. Ne pas oublier qu'il y a maintenant 2 places de 3<sup>ème</sup>. **Le Président du Comité Régional ou son représentant devra être sollicité pour les récompenses.**

**En équipes** : le podium sera récompensé.

### 4-9 - Code disciplinaire

- Se fondant sur l'article T97, les Directoires Techniques devront veiller à sanctionner selon le Règlement pour les épreuves, les faits antisportifs qui ne seraient pas sanctionnés par l'arbitre (jets de matériel, gestes obscènes, insultes, menaces...).

La procédure sera la suivante : immédiatement après la faute, rapport du membre du Directoire Technique qui y a assisté, décision collégiale, officialisation et annonce de la sanction. Si carton noir : l'organisateur adressera le rapport à la FFE avec copie au Président du CREO, au Président du club concerné.

- application des règles de courtoisie (cf. règlement sportif fédéral).

### 4-10 - Envoi des résultats à la F.F.E et au coordonnateur de la région :

**La gestion des épreuves se fera obligatoirement par informatique.**

Le CREO fournira à chaque organisateur de compétitions régionales ou nationales la licence du logiciel « en garde ».

Dès la fin des épreuves, l'organisateur doit publier les résultats de la compétition sur l'extranet de la FFE : **[extranet.escrime-ffe.fr](http://extranet.escrime-ffe.fr) rubrique « Compétitions ».**

Pour les épreuves individuelles : la formule, le résultat de chaque étape de la compétition (poules, classement, tableau jusqu'aux finales, tableau final, classement général) et la listes des arbitres.

Pour les épreuves par équipes : idem ainsi que la composition des équipes. Les résultats des Championnats d'Occitanie équipes doivent faire apparaître **obligatoirement** la composition de chacune d'entre elles.

L'organisateur fera parvenir au plus tard dans les 72h suivant la fin de la compétition, le dossier informatique complet de la compétition à l'adresse : [resultats@escrime-ffe.fr](mailto:resultats@escrime-ffe.fr), les documents suivants :

☒ Les répertoires informatiques complets (compressés).

☒ Les fichiers de résultat « fff » et « XLM »

☒ Les résultats sous format « PDF », tels qu'ils auront été publiés sur l'extranet de la F.F.E.

☒ La composition du directoire technique.

☒ Le fichier de coefficient au format Excel complet

## **5 – CLASSEMENTS REGIONAUX**

### **Rappel :**

Identification :

- TR : Tournoi Régional
- CO : Championnat Occitanie
- CR : circuit régional H2028 M15
- TZ : Tournoi de zone H2028 M15
- ½ F : ½ finale H 20208 M15
- CN : circuit National
- FDJ : Fête des jeunes M15
- CF : Championnats de France

### **M13 :**

2TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 2)

### **M15 :**

***Epée et Fleuret* : 1 TR/2 (coef 1) + 1 CR H2028 (coef 1.5) + 1CO (coef 2) + 1 T Zone (coef 2.5) + ½ F H2028 (coef 3) + FDJ (coef 3.5)**

***Sabre* : 1 CR H2028 (coef 1.5) + 1 CO (coef 2) + 1 Zone (coef 2.5) + ½ F H 2028 (coef 3) + FDJ (coef 3.5)**

### **M17 :**

***Fleuret* : 2 TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 2 CN/3 (coef 2) + CF (coef 3)**

***Epée* : 7 compétitions prises en compte /9 + CF (coef 3)**

Compétitions : 4TR, 4CN, 1CO et 1CF

Coef 1 pour les TR, coef 1.5 pour le CO, coef 2 pour les CN

### **M20 :**

***Fleuret* : 2 TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 2 CN/3 (coef 2) + CF (coef 3)**

***Epée* : 6 compétitions prises en compte /8 + CF (coef 3)**

Compétitions : 3TR, 4CN, 1CO et 1CF

Coef 1 pour les TR, coef 1.5 pour le CO, coef 2 pour les CN

## **SENIORS :**

*Fleuret* : 3 TR/4 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 3 CN/7 (coef 2)

*Epée homme* : 4 TR/5 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 3 CN/7 (coef 2)

## **VETERANS :**

*Epée homme* : 2 TR/3 (coef 1) + 1 CO (Coef 1.5) + 3 CN/7 (coef 2)

*Epée dame* : 2 TR/3 (coef 1) + 1 CO (Coef 2)

## **6 - INTEGRATION DES HANDISPORTS DANS LA REGION**

Le Comité Régional et les CID peuvent proposer des organisations permettant aux tireurs handisports de participer aux épreuves de la région et des circuits inter-départementaux.

Formule : les tireurs handisports tireront les poules. Ils seront classés à la fin des poules et feront un tableau spécial Handisport ou un tableau B pour leur classement final en fonction de l'organisateur.

### **NB : Mixité handisport et valide :**

Sur les compétitions régionales, les handisports sont autorisés à tirer avec les valides uniquement sur les circuits régionaux séniors sous certaines conditions :

Après acceptation du club organisateur et du Comité Régional « à égalité de voix sur les 2 avis, c'est le club organisateur qui choisit »

Il n'y aura pas de mixité handisport/valide dans les catégories M13, M15, M17 et M20.

Les tireurs Handisports tireront uniquement les Poules avec les valides mais ne tireront pas le tableau d'élimination directe (TED Handisport à part).

## **7- ARBITRAGE**

Tout arbitre rentrant en formation se verra attribuer un livret de formation reprenant l'ensemble de son cursus de formation avec les évaluations théoriques et les évaluations pratiques pour le niveau Inter-départemental et régional.

### **7-1 Formation territoriale :**

- Pour rentrer en formation il faut avoir 13 ans au passage du QCM.

- Obtenir une note de 15/20 minimum au QCM (partie théorique) pour rentrer en formation pratique.

- La partie pratique :

- ✓ 2 stages organisés par la CDA (CRA si pas de CDA) obligatoires dont la JNA
- ✓ Au moins 3 compétitions de niveau départemental ou inter-départemental dans les catégories, M9, M11 ou M13.

A chacune de ces compétitions le jeune arbitre doit être observé par 1 Maître d'Armes différent de celui de son club ou un arbitre National qui remplira le livret d'arbitrage donné en début de saison avec un avis « favorable » ou « défavorable ».

Pour que la partie pratique soit validée, le jeune arbitre doit obtenir 3 favorables.

\* La partie pratique peut s'effectuer sur 2 saisons sportives si le jeune arbitre a validé le QCM (soit 15/20 ou plus). Il n'y a plus de note qui permette d'être en probatoire.

### **7-2 Formation régionale :**

- Pour entrer en formation Régionale il faut avoir 15 ans au passage du QCM et être déjà arbitre Interdépartemental dans l'Arme présentée (validé Extranet FFE).

- Obtenir la partie théorique QCM (juin ou septembre) 25/30 pour rentrer en formation pratique.

- La partie pratique comporte :

- ✓ 3 stages organisés par la CRA obligatoires dont la JNA
- ✓ Au moins 3 compétitions de niveau régional ou au-delà dans les catégories M13 et plus.

A chacune de ces compétitions le jeune arbitre doit être observé par 1 Maître d'Armes différent de celui de son club ou un arbitre National qui remplira le livret d'arbitrage donné en début de saison avec un avis « favorable » ou « défavorable ».

Pour que la partie pratique soit validée, le jeune arbitre doit obtenir 3 favorables.

\* La partie pratique peut s'effectuer sur 2 saisons sportives si le jeune arbitre a validé le QCM (soit 25/30 ou plus). Il n'y a plus de note qui permette d'être en probatoire.

\* Si un arbitre en formation Régionale veut arbitrer une compétition et qu'il est hors quota au niveau de son club, celui-ci pourra arbitrer la compétition ayant au préalable impérativement prévenu l'organisateur.

\* L'option handisport peut être passée lorsque l'on est arbitre Régional (cf. Règlement Arbitrage en vigueur sur site FFE).

## **8 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LE CREO : (sommes votées en Comité directeur du CREO)**

- Escrime et cancer du sein (remboursement licences aux clubs la 1ere année).
- Aide aux Championnats Occitanie en achat de coupes et médailles (Achat effectué par les clubs et facture au nom du CREO à adresser à celui-ci).
- Aide financière à l'organisation des CN.
- Aide **en achat matériel** aux meilleurs tireurs de la Région :

- Selon le classement régional Occitanie actualisé en fin de saison pour l'épée et le fleuret en M15, M17 et M20 homme et dame **pour le 1<sup>er</sup> : 100 Euros, pour le 2<sup>ème</sup> : 80 Euros, pour le 3<sup>ème</sup> : 50 Euros.**

- Selon le classement national actualisé en fin de saison (après les CF) pour le sabre en M15, M17 et M20 homme et dame **pour le 1<sup>er</sup> : 100 Euros, pour le 2<sup>ème</sup> : 80 Euros, pour le 3<sup>ème</sup> : 50 Euros.**

- Pour bénéficier de l'aide, le tireur doit obligatoirement participer aux championnats de France.

- Prime à la performance **versée aux clubs** en fonction des résultats aux Championnats de France en M17 et M20 aux trois armes.

Place	N1	N2
1 <sup>er</sup>	250 Euros	150 Euros
Podium	150 Euros	100 Euros
T8	100 Euros	//
T16	50 Euros	//

- Dotation équipement pour les sélectionnés FDJ : haut de survêtement pour les sélectionnés par équipe et chaussettes pour l'ensemble des qualifiés.
- Aide financière aux candidats rentrant en formation BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS.
- Prise en charge financière de la totalité de l'encadrement des stages régionaux (formation et perfectionnement) et prise en charge financière partielle des frais pédagogiques et d'hébergement des stagiaires.
- Prise en charge des frais de déplacement pour les arbitres en formation nationale pour la JNA obligatoire de début de saison.

## **9 – PRET DE MATERIEL REGIONAL**

Le comité régional Occitanie met à disposition du matériel pour les clubs. Pour tout prêt, une convention devra être signée entre le club et le CREO. Les personnes référentes au niveau régional sur la gestion du matériel sont Maître CAREL Philippe et Maître **BAUMERT David**.

En dehors des épreuves et de la saison officielle le matériel pourra être mis à la disposition des Maîtres d'Armes ou des Présidents de club pour l'organisation d'évènements **de promotion (animations, portes ouvertes, manifestations sportives...)**

**Pour chaque prêt de matériel le CREO demandera aux organisateurs de remplir la fiche de prêt qui sera envoyée au CREO ([escrimeoccitanie@gmail.com](mailto:escrimeoccitanie@gmail.com)) Lors du retrait du matériel un chèque de caution de 200€ devra impérativement être remis à l'Armurier.**

**La fiche de prêt de matériel est disponible sur notre site : <http://www.escrime-occitanie.fr/prest-de-materiel/>**

**Pour les stages privés ou événements payants proposés par les clubs ou les enseignants, le CREO proposera une location payante pour lequel un devis sera établi.**

## 10 – COORDONNEES DE LA REGION

	Coordonnées CREO	Titre	Nom Prénom	Téléphone
<i>Adresse :</i> <i>E-mail :</i>  <i>Site :</i>	7, rue André Citroën 31130 BALMA <a href="mailto:escrimeoccitanie@gmail.com">escrimeoccitanie@gmail.com</a>  <a href="mailto:jeanchristiancarrie@yahoo.fr">jeanchristiancarrie@yahoo.fr</a>  <a href="mailto:damien.touya@yahoo.fr">damien.touya@yahoo.fr</a>  <a href="http://www.escrime-occitanie.fr/">http://www.escrime-occitanie.fr/</a>	SABINE		05.61.26.33.38
		Président	Mr CARRIE J. Christian	06.15.94.83.53
		C.T.S	Maître TOUYA Damien	06.15.73.42.19
<i>Adresse :</i> <i>E-mail :</i>  <i>Site :</i> <i>Page Facebook :</i>	Maison Régionale des sports CS 3709 1039 rue Georges Méliès 34967 MONTPELLIER CEDEX 2 <a href="mailto:escrimeoccitanie@gmail.com">escrimeoccitanie@gmail.com</a>  <a href="mailto:chantal.helguers@gmail.com">chantal.helguers@gmail.com</a>  <a href="mailto:magalicarrier@orange.fr">magalicarrier@orange.fr</a>  <a href="http://www.escrime-occitanie.fr/">http://www.escrime-occitanie.fr/</a>  <a href="https://www.facebook.com/Comit%C3%A9-R%C3%A9gional-dEscrime-Occitanie-1022026611310266/">https://www.facebook.com/Comit%C3%A9-R%C3%A9gional-dEscrime-Occitanie-1022026611310266/</a>	KATY		04.99.54.97.87
		Vice-Présidente	HELGUERS Chantal	06.18.45.40.99
		C.T.S	Maître CARRIER Magali	06.15.10.82.33



## 11 – LISTING DES CLUBS DE LA REGION (extrait sur site extranet)

N°	Nom	Nom Prénom Correspondant	Code postal	Ville	Mail
25003	Cercle D'escrime De Foix	Mr DUSSOL Pascal	9000	PRAYOLS	cercle.escrime.foix@gmail.com
25041	C.e. De Pamiers	DEL POZO CLAUDINE	9100	PAMIRS	escrime.pamiers@gmail.com
16002	Limoux Escrime Club	DELAUNAY FABIENNE	11000	CARCASSONNE	delaunay_fabienne@bbox.fr
16005	Narbonne Escrime Club	SANCHEZ ANNE	11100	NARBONNE	narbonne_escrime_club@yahoo.fr
16001	C.e. De Castelnaudary	CAQUOT JOEL	11400	FENDEILLE	escrime.castelnaudary@gmail.com
25002	Escrime Rodez Aveyron	JAU Samuel	12000	RODEZ	rodezaveyron.escrime@gmail.com
25038	Club d'escrime Villefranchois	MORENO Fabien	12240	RIEUPEYROUX	morenofabien@yahoo.fr
25021	Onet le Château escrime	Maitre GAITAN Luminita	12850	ONET LE CHATEAU	maitre.gaitan@gmail.com
16035	C.s. Cheminots Nimois	RENAU MARIE HELENE	30000	NIMES	16035@escrime-ffe.fr
16009	Société d'escrime de Nîmes	GIORGI HERVE	30000	NIMES	16009@escrime-ffe.fr
16008	Olympique Lassalien d'Alzon	RENAU MARIE HELENE	30000	NIMES	16008@escrime-ffe.fr
16004	Alès Escrime	MALHAUTIER Samuel	30140	BOISSET ET GAUJAC	samuel.malhautier@gmail.com
16014	Escrime Club De L'uzège	BAUMES GERALDINE	30700	UZES	16014@escrime-ffe.fr
25001	Stade toulousain escrime	Touya-Menant Anne-Lise	31120	LACROIX FALGARDE	al.menant@gmail.com
25018	Toulouse C. M. S.	MONTIBUS MICHELE	31130	BALMA	montibusmichele@hotmail.com
25023	Solution R.I.P.O.S.T.E.	HORNUS-DRAGNE Dominique	31130	BALMA	solutionriposte@orange.fr
25004	Aucamville Escrime	Milllet Marc	31140	AUCAMVILLE	milllet.marc@wanadoo.fr
25012	CE de Villeneuve Tolosane	BACCOU Michel	31270	villeneuve-tolosane	michel.baccou@cegetel.net
25007	Cercle d'Escrime Baziegéois	Cercle d'Escrime BAZIEGEOIS	31450	BAZIEGE	escrime.baziege@gmail.com
25006	Foyer Rural Belberaud	Gouzy Marie-Laure	31460	TOUTENS	25006@escrime-ffe.fr
25043	CE Muretain	Dernoncourt Stéphane	31470	ST LYS	contact@escrime-muret.fr
25009	U.s. Ramonville St Agne	CAVALIERE Audrey	31500	TOULOUSE 5EME ARRONDISS	president.usr.escrime@gmail.com
25019	Toulouse Université Club	Doumenc Olivier	31500	TOULOUSE	escrime.tuc@orange.fr
25017	Toulouse Athletic Club	TOULOTTE JEAN LUC	31500	TOULOUSE	jl.toulotte@gmail.com
25034	Blagnac Escrime Club	BLAGNAC ESCRIME CLUB Chez M. B	31530	ST PAUL SUR SAVE	bec31blagnac@gmail.com
25010	CE St Gaudinois	Mora bénédicte	31800	SAINT GAUDENS	25010@escrime-ffe.fr
25008	La Rapière Plaisance Du Touch	ABADIE Marcel	31830	Plaisance du Touch	larapieredeplaisance@outlook.fr
25040	Escrime Club Auscitain	Mothes Mireille	32000	Auch	florian.malhomme@laposte.net
25005	C.e. P.m.g. Auch	Lagoute Morgane	32550	PESSAN	cepmg.auch@gmail.com
16015	Montpellier U.c./escrime	MONTPELLIER UC ESCRIME -	34000	MONTPELLIER	montpellierucescrime@orange.fr
16017	Club d'escrime de Pézenas	Club d'escrime de Pézenas CEP	34120	Pézenas	club.escrime.pezenas@gmail.com
16039	C.e. De Castelnaud Le Lez	Jérémie Pontonnier	34170	CASTELNAU LE LEZ	club.escrime.castelnaud@gmail.com
16038	CE St Louis de Sète	Rosé Olivier	34200	SETE	contact@escrime-sete.com
16027	Escrime Pays de Lunel	Maillard David	34400	LUNEL	16027@escrime-ffe.fr
16018	Agde Escrime Club	Chadburn Alexandre	34500	Béziers	agdeescrime@gmail.com
16010	CE Biterrois	PAIKERT Elodie	34500	BEZIERS	beziers.escrime@gmail.com
16044	Club Méditerranéen D'escrime	Alauzet Julien	34690	FABREGUES	j.trejobelen@yahoo.fr
16019	Le sabre marseillanais	HELGUERS CHANTAL	34810	POMEROLS	16019@escrime-ffe.fr
25022	Cercle D'escrime Du Grand Cahors	Benne Nathalie	46090	LABASTIDE MARNHAC	nathalie.benne@yahoo.fr
16028	Cercle d'Escrime Barraban	SAULNIER Claire	48200	ST CHELY D APCHER	16028@escrime-ffe.fr
25020	Amicale Tarbaise D'escrime	SAINT-MEZARD Joël	65000	TARBES	tarbesescrime@gmail.com
16024	Perpignan Roussillon Escrime	FOLTRAN Daniel	66000	PERPIGNAN	daniel.foltran@cd66.fr
16020	Société d'escrime Argelésienne	SOCIETE ESCRIME ARGELESIENNE S	66700	ARGELES SUR MER	escrime-argelesienne66@orange.fr
16021	Escrime Club De Ceret	LE PETIT Pascal	66700	ARGELES SUR MER	pascal.le_petit@sfr.fr
25033	CE de Castres	huukena barbara	81100	CASTRES	secretariatcecastres@gmail.com
25013	C.e. D'albi	ARRAULT Raymond	81190	JOUQUEVIEL	arrault.raymond@laposte.net
25015	CE de Lavaur	CERCLE D'ESCRIME DE LAVAU Me	81500	LAVAU	25015@escrime-ffe.fr
25030	C.e. De Couffoulex	Gourio Chrysostome	81800	RABASTENS	escrime.couffoulex@gmail.com
25014	S.e. U.s. Montalbanaise	KAYSER SABRINA	82000	MONTAUBAN	USMescrime82@gmail.com
25026	A la croisée des fers	Planchais-Moisan marieline	82170	GRISOLLES	contact@escrime-grisolles.fr